

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1725

Artikel: Genève : à qui la culture?
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève: A qui la culture?

Jean-Daniel Delley (12 mars 2007)

Avis de tempête sur la scène culturelle genevoise. Le Conseil d'Etat, préoccupé par le rétablissement de l'équilibre des finances cantonales, désire se défaire de ses tâches culturelles au profit de la Ville de Genève. Pour le canton, le gain financier n'est pas très lourd – une vingtaine de millions de francs - mais bon à prendre quand on sait ses problèmes budgétaires. Quant à la Ville, elle joue historiquement le premier rôle sur ce terrain – le Grand Théâtre, le Victoria Hall, la Comédie notamment relèvent de ses compétences - ce que traduit un budget culturel qui dépasse largement les 200 millions.

Le chef du Département de l'instruction publique, minoritaire au sein du collège, n'est pas content de perdre ce secteur. Les milieux culturels protestent, craignant à la fois de ne plus dépendre que d'un seul magistrat et de voir diminuer leurs subventions. Par contre la Ville et son ministre en charge de la culture devraient se réjouir. Contrairement au canton, la Ville ne manque pas d'argent, grâce à la répartition intercommunale de l'impôt sur le revenu des personnes physiques basée sur le lieu de travail du contribuable. Et cette exclusivité culturelle ne manquera pas de renforcer encore la suffisance de magistrats municipaux portés à se croire à la tête d'une capitale mondiale.

Cette guéguerre, si elle fait la joie des gazettes, risque bien une fois encore d'occulter un problème bien plus important. Celui de l'indispensable réorganisation d'une agglomération urbaine où cohabitent mal un canton et une commune qui rêve toujours de sa grandeur passée, à l'époque où elle représentait à elle seule la République de Genève. Cette époque est révolue. Genève, ce territoire de 460000 habitants, n'est plus qu'une seule ville. Seulement le canton est à même d'assumer les fonctions communes à cette grande agglomération, les tâches culturelles notamment. Quant aux communes, qu'elles cessent de vouloir concurrencer le canton pour se consacrer efficacement aux tâches de proximité. Cette réorganisation passera bien sûr par une redistribution complète des ressources financières au profit du canton. Une tâche dont devra se saisir en priorité la future Assemblée constituante.